

---

Renvoi au comité des domaines de l'adresse de l'agent national du district de Reims qui envoie le tableau de la vente des biens d'émigrés, lors de la séance du 11 ventôse an II (1er mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité des domaines de l'adresse de l'agent national du district de Reims qui envoie le tableau de la vente des biens d'émigrés, lors de la séance du 11 ventôse an II (1er mars 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794 ) p. 605;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1964\\_num\\_85\\_1\\_32869\\_t1\\_0605\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32869_t1_0605_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

le avec la franchise de la vérité qui nous éclaire, si dans notre patrie le fanatisme, l'intolérance et la superstition, n'avaient pas existé avant la Révolution, depuis longtemps la paix règnerait parmi nous, nous n'aurions pas à pleurer nos frères, nos amis victimes de leur dévouement et de la rage des tyrans et des imposteurs coalisés.

Maintenant que la Révolution s'affermir, que devons-nous désirer ? ce que nous avons en effet, une liberté de culte indéfinie, l'empire de la Raison, sans elle point de liberté politique, point de République, point d'égalité, point de paix, point de bonheur.

Moins avancés dans la carrière de la Révolution, persuadés que nous suivrions tous le même culte, nos législateurs avoient eu soin d'y pourvoir, mais une malheureuse contrariété d'opinion a failli perdre la liberté, en semant la dissension parmi nous. Le fanatisme expirant exerçait encore son empire, et nous avons vu nos amis, nos frères, se séparer de nous, par l'impulsion de la perversité et de l'imposture.

Dans cette position quel était le devoir des législateurs ? Vos sentiments de fraternité répondent à cette question. Qu'il n'y ait plus de temple particulièrement affecté à l'exercice d'un culte, que les citoyens d'une grande commune, ne fussent plus assujettis aux dépenses qu'ils nécessitent pour une très petite portion de citoyens, que chacun fut maître de suivre et de salarier son culte, en se soumettant aux loix de la République, que la coalition ecclésiastique, fut brisée, qu'enfin tous les aliments et les vestiges du fanatisme disparussent en expiation du sang de nos frères qu'ils ont fait couler, eh bien ! Citoyens c'est ce que vos législateurs ont ordonné, c'est ce que nous exécutons. Puissions-nous y trouver le bonheur de notre réunion.

Etre suprême et bienfaisant, père de la lumière et de la vérité reçoit nos hommages, grave dans nos cœurs en traits ineffaçables, la bienfaisance, l'humanité, la vertu, que tu nous inspires. Loin de nous tous ce qui contrarie les décrets de la Providence, de la sagesse, accorde-nous l'union, la concorde et la paix.

Citoyens, c'est maintenant ici, le temple de la vérité, de la raison, il n'en sera que plus agréable à la divinité, vous y devez respect et vénération.

Tous les jours décadaires ici se liront les loix, elles s'y expliqueront, les citoyens qui possèdent des talents, et des lumières sont appelés à y instruire, à y enseigner leurs frères; la vérité, la raison s'y feront entendre, les vertus républicaines et sociales, l'expression des sentiments de fraternité, l'impulsion de la bienfaisance, la soumission aux loix, le respect pour les autorités constituées, l'héroïsme, l'amour de la patrie y seront constamment à l'ordre du jour, Citoyens, si le triomphe de la raison vous est cher, si son empire vous flatte, si la vérité vous éclaire; couvrez d'un cercle épais les maheurs passés. Livrez-vous à la joie, à l'allégresse, solemnisez par des hymnes patriotiques, pour l'expression et les élans de la fraternité, l'inauguration du temple de la Raison. Vive la Raison, Vive la République, une et indivisible ! Vive la Montagne !

P.c.c. : REYNAUD (secrét.).

28

L'agent national du district de Reims, envoie le tableau des ventes de biens d'émigrés, dont il résulte que la partie déjà vendue, évaluée 307.560 liv., a produit 828.493 livres.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines (1).

29

Le conseil général de la commune de Rouen envoie le procès-verbal de la fête civique qu'elle a célébrée pour la plantation de l'arbre de la Liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Extrait des délibérations de la comm. de Rouen, 20 pluv. II] (3)

Le Conseil général et tous les corps constitués se sont assemblés en la maison commune à dix heures et demie du matin pour assister à la fête de la décade.

Le départ a eu lieu à 11 heures, le cortège, escorté d'un détachement de la garde nationale s'est rendu au temple de la Raison, où un membre fait lecture des décrets envoyés officiellement par le district dans le cours de la décade.

Ensuite l'orchestre exécute l'ouverture de Mucius Scévola, qui est suivie de la lecture des Droits de l'homme par le maire; après cette lecture l'orchestre exécute 1) *L'Hymne à la Raison*, paroles de Chénier, musique de Félix.

2) *L'hymne : Républicains jusqu'à la mort*, paroles de Jardin, musique arrangée pour ses accompagnements par Champcoin.

L'agent national fait ensuite lecture du rapport de Robespierre sur Fabre de l'Hérault, qui est suivie de l'hymne de Réal sur la *Mort du tyran*, musique nouvelle de Champcoin, et de la lecture des trois premiers articles du Récit des actions héroïques. Cette fête est terminée par l'hymne des Rouennais : *Guerre aux Tyrans*, et par des cris de Vive la République, Vive la Montagne, Vive le Comité de Salut public qui se sont fait entendre successivement après diverses lectures et l'exécution des morceaux de musique.

Le cortège se transporte ensuite au Collège national pour assister à la plantation d'un arbre de la liberté. Cette cérémonie qui a eu lieu à deux heures a été embellie par un concours nombreux de citoyens, et par des discours et des couplets patriotiques prononcés et chantés par plusieurs écoliers et par un des professeurs.

P.c.c. : E. HAVARD.

(1) P.V., XXXII, 358. B<sup>in</sup>, 11 vent.; M.U., XXXVII, 185; Ann. patr., n° 425; C. Eg., n° 561.

(2) P.V., XXXII, 359. B<sup>in</sup>, 12 vent.

(3) C 294, pl. 979, p. 29. Lettre d'envoi datée du 23 pluv. (p. 28).